

## les constats et propositions de l'IGAENR après sa mission de suivi effectuée en mai-juin

13-17 minutes

Ne pas revenir à la hiérarchie des vœux mais identifier des "vœux podium" préférés afin d'accélérer le processus ; préciser le statut de la lettre de motivation ; sensibiliser les proviseurs sur la notation ; intégrer les quotas de boursiers et hors académie plus en amont ; régionaliser le maximum de formations en Île-de-France. Telles sont les propositions faites par l'IGAENR après sa 3e phase d'observation de Parcoursup effectuée en mai et juin. Pascal Aimé et Guy Waïss, interrogés par AEF info début septembre 2018, reviennent sur ce qu'ils ont constaté pendant cette mission de suivi.



Pascal Aimé et Guy Waïss, IGAENR

### La mission de l'IGAENR sur Parcoursup

L'IGAENR a mobilisé une quarantaine d'inspecteurs pour réaliser une mission de suivi transversal de la mise en œuvre de la réforme tout au long de l'année 2017-2018, qui se décline en plusieurs phases :

- **Janvier-février** : 1re phase d'observation dans 90 EPLE, 17 universités et les services de toutes les académies métropolitaines (sauf la Corse). Une note de synthèse a été remise aux ministres. Elle a été commentée sur AEF info par Jean-Richard Cytermann dans une interview ([lire sur AEF info](#)).
- **Avril** : 2e phase d'observation de 44 conseils de classe qui devaient rendre un avis sur les vœux des élèves. "Les pratiques ont été évidemment très différenciées mais l'étude des vœux des élèves a toujours été faite avec beaucoup de sérieux", rapporte Guy Waïss.
- **Mai-juin** : 3e phase d'observation dans les mêmes EPLE, universités et services académiques.
- **Septembre** : dernière phase d'observation dans les mêmes universités, services académiques et lycées qui ont des formations post-baccalauréat.

"Notre travail, qui se fonde sur l'observation et des entretiens avec les acteurs, complète le travail statistique de suivi du ministère", explique Pascal Aimé.

"On pourra faire le bilan de Parcoursup quand la procédure aura été menée à son terme, affirme Pascal Aimé", adjoint au chef de service de l'IGAENR et chargé de l'ESR à l'inspection. "Il faut savoir que sous APB en 2017, seuls les deux-tiers des candidats ont effectivement validé la proposition qui leur avait été faite. Certes, ils avaient tous une réponse plus rapidement mais ils n'étaient pas totalement acteurs de leurs choix et une proportion significative d'entre eux ne s'inscrivait finalement pas dans la formation qu'ils avaient obtenue. Avec Parcoursup, les réponses se sont échelonnées sur une plus grande période, mais on peut raisonnablement penser que, les bacheliers ayant eu le dernier mot dans leur choix, les inscriptions finalisées dans les formations qui auront été choisies seront plus nombreuses et qu'il y aura moins de déperdition".

Il ajoute : "Le vrai bilan de Parcoursup ne pourra se faire qu'à la fin du 1er semestre au regard du taux d'abandon dans les formations, voire de la 1re année, au regard des taux de réussite. L'esprit de la réforme s'appuie en effet sur l'idée que leur réussite passe par l'expression de choix positifs et réfléchis de la part des élèves."

Il fait aussi remarquer que "les promoteurs de Parcoursup ont fait le choix de la transparence. Parcoursup révèle des choses qui existaient avant mais qui ne se voyaient pas sur APB". Pour lui, "même s'il y a des progrès à faire - et il y en a toujours quand on lance un nouveau système -, c'est déjà remarquable que tout ait bien fonctionné, alors que l'on n'avait aucun recul. 6,3 millions de vœux ont été traités !" et 600 000 élèves ont accepté une des propositions qui leur ont été faites.

Retour sur l'examen des dossiers par les universités

"Dans les universités, les délais pour examiner les dossiers ont été tenus et le travail a été fait partout, malgré une mobilisation étudiante ou une opposition d'une partie de la communauté universitaire dans certains établissements, assure Pascal Aimé. Évidemment, toutes les commissions d'examen des candidatures n'ont pas travaillé exactement de la même façon."

**Module d'aide à la décision et traitement humain.** "Nous avons constaté que le module d'aide à la décision proposé par le ministère a été beaucoup utilisé par les établissements, sauf dans quelques formations comme les Staps qui avaient élaboré leur propre grille." Par ailleurs, dans certains établissements, les enseignants des filières sélectives, en particulier les IUT habitués à l'examen de dossiers, ont joué un rôle positif de formation de leurs collègues responsables de formations de licence."

"D'une manière générale, les enseignants ont examiné les dossiers. Dans certains établissements, ils se sont particulièrement intéressés aux élèves dont les résultats sont moyens afin de déterminer si ces derniers devaient se voir proposer un 'oui si'."

**Prise en compte des notes.** "Globalement, les notes de terminale et les dossiers scolaires ont été pris en compte de manière importante par la plupart des commissions. Mais, on le sait, les lycées (et les enseignants) ne notent pas tous de la même manière

et si les filières sélectives savent traiter ce sujet, certaines formations non sélectives ont constaté que les élèves de certains établissements apparaissaient en plus grand nombre dans les premières places des ordonnancements, ce qui nécessitera quelques ajustements", rapportent les inspecteurs généraux.

Même si les établissements du supérieur vont apprendre à prendre en compte ce phénomène, l'IGAENR propose que les recteurs continuent de sensibiliser les proviseurs et les établissements du second degré sur ce sujet.

**Fiches Avenir et conseils de classe.** Les fiches Avenir n'ont pas été remplies de la même façon dans tous les lycées. Les informations manquantes, en particulier des notes, ont pu rendre plus complexe l'examen des dossiers dans certains établissements. "Certains conseils de classe ont été très bienveillants en mettant des avis positifs à tous les vœux ou presque", constate Guy Waïss, IGAENR et ancien adjoint de la Dgesco. "Du coup, ces dossiers ont été analysés par les établissements du supérieur et cela a donné l'illusion, pour certains élèves, qu'ils avaient leur chance pour toutes les formations, y compris parmi les plus sélectives."

En revanche, "l'intérêt pour l'orientation des élèves, constaté dès janvier-février dans les lycées, n'a pas été démenti. Les professeurs principaux ont vraiment joué le jeu et se sont investis", assure Guy Waïss.

**Préciser le statut de la lettre de motivation.** Pour les acteurs de l'enseignement scolaire, la lettre de motivation a été jugée très utile, rapporte Guy Waïss : "elle oblige le lycéen à se poser des questions sur ses vœux, à les formaliser, à argumenter. C'est un nouvel exercice pédagogique intéressant."

Cependant, dans les établissements du supérieur, "elle n'a pas été un élément suffisamment déterminant dans l'examen des dossiers", selon Pascal Aimé. Les pratiques ont vraiment varié d'une formation à l'autre. "C'est la raison pour laquelle, il serait intéressant de préciser le statut de la lettre de motivation, notamment dans les établissements d'enseignement supérieur pour que les choses soient claires pour les candidats."

**Le cas des filières sans capacité d'accueil.** S'agissant des filières universitaires qui n'ont pas de problème de capacité d'accueil, autrement dit qui ont pu accueillir les années précédentes tous les candidats qui le souhaitaient, le ministère les a autorisés, cette année, à ne pas effectuer de classement des dossiers - ces derniers devant néanmoins être étudiés pour déterminer ceux des élèves qui relevaient de la procédure 'oui si' - si elles s'engageaient à réellement accueillir tous les candidats, sans solliciter de moyens supplémentaires. "Nous proposons, qu'à l'avenir, cette possibilité de ne pas classer les dossiers soit maintenue tout comme l'obligation d'examen des dossiers, mais que ces formations puissent bénéficier des moyens dédiés à l'accueil d'étudiants supplémentaires et à l'organisation des modules de soutien dans les mêmes conditions que les autres".

**Des préconisations sur les quotas.** Nombreuses ont été les protestations des commissions d'examen des vœux contre les effets des quotas (de boursiers et de hors académie) qui ont modifié après coup les classements qu'elles ont effectués, parfois

faisant remonter des candidats de plusieurs dizaines ou centaines de places dans les classements. "Cela signifie donc qu'ils étaient nécessaires et utiles pour enclencher des évolutions dans la prise en compte de certaines situations", note Pascal Aimé. Mais pour éviter que ce phénomène "ne démotive les communautés académiques qui se sont réellement investies dans l'examen des vœux", l'IGAENR préconise que le système permette de mieux associer ces dernières à la prise en compte des quotas dans leur travail plutôt que de les appliquer a posteriori.

**Le cas de l'Île-de-France.** Pour l'Île-de-France, où l'application du quota "hors académie" pose des difficultés particulières, l'IGAENR propose que "le maximum de formations" soient régionalisées, et que le quota "hors académie" s'applique uniquement aux académies hors Île-de-France. "Cela prend en outre tout son sens avec l'évolution de la structuration territoriale des académies qui est lancée" ([lire sur AEF info](#)), rappelle Pascal Aimé. De son côté, Guy Waïss avance deux chiffres pour appuyer la mise en place d'une offre régionale : l'académie de Versailles comprend 46 % des bacheliers d'Île-de-France et 32 % des places dans le supérieur ; "il est donc impossible qu'elle trouve seule des solutions à tous ses bacheliers."

Des "vœux podium" pour accélérer le processus

**Lenteur du processus.** L'IGAENR a réalisé ses observations deux semaines après le 22 mai, date à laquelle les candidats ont reçu les premières réponses à leurs vœux. "Le rythme de réponse pendant les dix premiers jours a été plus rapide que prévu", rapporte Pascal Aimé. "Après, le rythme s'est ralenti et le nombre de dossiers en attente a décliné lentement". Pour l'IGAENR, "la difficulté de prendre une décision qui engage l'avenir de l'élève et la multiplication des comportements de précaution" expliquent cette situation.

"Nous sommes face à une somme de comportements individuels que l'on peut comprendre, qui ne sont pas toujours tous rationnels et dont il est difficile d'en tirer une conclusion générale", assure Pascal Aimé. Le maintien des vœux en attente peut avoir de multiples raisons, selon lui. "Et il est normal que cela prenne du temps."

**Pas de retour à la hiérarchie des vœux, mais des "vœux podium".** Alors que de nombreux acteurs souhaitent revenir à la hiérarchie des vœux, l'IGAENR considère qu'il faut au contraire conserver l'esprit de la réforme et laisser aux élèves le dernier mot dans le choix de la formation qu'ils désirent suivre parmi les propositions qui leur ont été faites. "Ce souhait n'est cependant pas contradictoire avec des dispositions qui permettraient d'accélérer le processus de choix", assure-t-elle. Ainsi, par exemple, l'IGAENR propose que chaque candidat soit invité à identifier, sur la plateforme et sans que les établissements ne les connaissent (pour ne pas influencer les modalités d'examen des vœux), deux ou trois "vœux podium", autrement dit leurs vœux prioritaires, dès le début de la procédure. Ensuite, s'ils obtiennent une réponse positive à un de ces "vœux podium", ils pourraient conserver les autres "vœux podium" en attente, mais tous les autres vœux devraient être abandonnés.

L'IGAENR propose aussi d'indiquer le rang du dernier admis

l'année précédente dans chaque formation présentée dans Parcoursup. "Cela permettra aux candidats qui sont attendus de savoir s'ils ont ou non des chances raisonnables de se voir proposer la formation visée et de leur éviter de stresser inutilement au regard de leur rang d'attente."

Quelles conséquences pour les établissements ?

**De nouvelles données sur les candidats et l'attractivité des formations.** Parcoursup permet aux établissements d'avoir beaucoup de données sur les candidats et leur profil, à la fois sur ceux qui acceptent et sur ceux qui refusent les formations proposées, indique Pascal Aimé. "Par exemple, quand une licence découvre que sur les 1 000 premiers candidats ayant répondu, 200 ont accepté définitivement la proposition et 800 l'ont refusée définitivement, cela dit des choses sur son attractivité relative. Un responsable de licence de droit a ainsi expliqué à la mission avoir regardé en détail le profil des futurs étudiants qui ont accepté définitivement la formation proposée et découvert que dans leur très grande majorité, les notes de terminale de ces élèves s'échelonnaient entre 12 et 14 alors qu'il attendait des élèves au cursus antérieur plus brillant, ce qui l'amène à considérer qu'une réflexion sur le contenu de la formation et les méthodes pédagogiques utilisées est inévitable."

En médecine, c'est la proportion inverse qui a été observée dans le même établissement : sur les 1 000 premières réponses, 800 ont accepté définitivement la proposition, quand seulement 200 autres l'ont refusé.

Pascal Aimé considère que "ces données constituent une mine d'information que les établissements ; les VP CFVU et les responsables de formation doivent analyser avec précision toutes ces données disponibles. Comme l'a souligné un responsable de formation, Parcoursup n'instaure pas une sélection des étudiants, mais une sélection des formations par les étudiants car ce sont eux qui ont le dernier mot."

**Les capacités d'accueil en IUT et BTS.** "Parmi les candidats en attente, sur lesquels se focalise souvent l'attention des médias, un certain nombre n'ont pas forcément vocation à aller en L1", estime Guy Waïss. "Cela pose donc la question des capacités d'accueil, qu'il faudrait accroître, en IUT et en BTS. Déjà les 2 000 places en classes Passerelle qui ont été créées cette année règlent une partie des problèmes" ([lire sur AEF info](#)).

Pour les deux inspecteurs, le sujet qu'il faut également regarder avec attention est celui des candidats qui ne disposent d'aucune proposition mais qui ne sollicitent pas les CAAES ou ne répondent pas aux propositions que ces dernières leur ont fait.